

Prime d'activité

Connectée et Personnalisée

- ✓ Vous avez plus de 18 ans
- ✓ Vous travaillez
- ✓ Vous gagnez moins de 1500€

net environ par mois



① La Prime d'activité, c'est quoi ?

- > Une prestation qui renforce le pouvoir d'achat des personnes en activité professionnelle
- > Une aide qui accompagne le retour à l'emploi

② Qui peut en bénéficier ?

La Prime d'activité peut être versée, sous certaines conditions, aux :

- **Salariés**
- **Travailleurs indépendants**
- **Étudiants salariés ou apprentis**

Les bénéficiaires d'Aah qui travaillent (salariés y compris en Esat, travailleurs indépendants) peuvent aussi prétendre à la Prime d'activité !

À SAVOIR

Le calcul tient compte de la composition familiale, et des ressources du foyer

À NOTER

La Prime d'activité, c'est possible dès 18 ans !



Ils peuvent prétendre à la Prime d'activité

> Chantal, 49 ans, est salariée

Serveuse, elle alterne des périodes d'emploi et de chômage. Après 2 mois sans activité, elle vient de signer un contrat de 5 mois dans un restaurant, et percevra 1150 euros par mois.



> Ali, 33 ans, est auto-entrepreneur

Après plusieurs années passées en entreprise comme développeur, il s'est retrouvé sans emploi et a décidé de se mettre à son compte. La première année est difficile : ses revenus d'activité ne dépassent pas le Smic.



> Elodie, 19 ans, est apprentie

Après avoir arrêté ses études, elle a souhaité s'orienter vers un apprentissage dans le BTP. Vivant chez ses parents, elle a trouvé une entreprise qui la forme depuis 4 mois. Son salaire est de 930 euros par mois.

③ Comment faire pour en bénéficier ?



① Faire la simulation

Un simulateur est disponible sur caf.fr.
Avant de faire votre demande, il vous permet de vérifier votre droit et de calculer au plus près le montant de la Prime.



② Faire la demande

Si les conditions d'attribution sont remplies, une demande de Prime d'activité doit être effectuée sur caf.fr.



③ Faire ses déclarations trimestrielles

La Prime d'activité est versée chaque mois. Les bénéficiaires doivent déclarer tous les 3 mois leurs revenus du trimestre précédent, sur caf.fr ou sur l'appli-mobile « Caf-Mon Compte ».

LE PLUS

Une démarche simplifiée,
100 % web



Pour tout savoir sur
la Prime d'activité
et vérifier votre droit...



www.caf.fr

de chez vous ou près de chez vous
dans nos points d'accueil numérique

